

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL 06/03/2014

## 46<sup>ième</sup> réunion du conseil municipal de la mandature

**PRESENTS** : ROBERT CHAUSSE, ANNIE CARLET , YVETTE FIGON, MATHILDE PIGEON, CHRISTELLE VIALET, MARCEL PAYS, GERARD PAPARIC, GILLES RUAT, PHILIPPE FAVARD, YVES ATTARD

**ABSENTS** : J-CLAUDE GARREL , JULIE MOREL

**EXCUSES** : DANIEL VAUZELLE POUVOIR A ROBERT CHAUSSE

1/ Approbation du CR précédent. Approuvé à l'unanimité

2/ Comptes 2013

2.1 et 2.2/ Comptes administratifs et comptes de gestion

A l'unanimité, le Conseil approuve les résultats des comptes administratifs et comptes de gestion qui s'établissent au 31/12/2013 à :

<b>Eau :</b>	Excédent de fonctionnement :	48 598.07 €
	Excédent d'investissement :	32 173.92 €
<b>Assainissement :</b>	Excédent de fonctionnement :	27 447.29 €
	Excédent d'investissement :	29 720.77 €
<b>Pôle commercial :</b>	Excédent de fonctionnement :	17 566.27 €
	Déficit d'investissement :	- 16 645.22 €
<b>Lotissement :</b>	Excédent de fonctionnement :	22 150.50 €
	Résultat d'investissement :	0.00 €
<b>CCAS :</b>	Excédent de fonctionnement :	839.92 €
<b>Station- service :</b>	Déficit de fonctionnement :	- 18 039.87 €
	Déficit d'investissement :	- 16 408.30 €
<b>Commune :</b>	Excédent de fonctionnement :	568 314.23 €
	Déficit d'investissement :	- 78 751.22 €

2.3/ Affectation des résultats de 2013

Budget eau : Résultat cumulé de fonctionnement	48 598.07 €:
- affecté en investissement :	28 000.00€
- conservé en fonctionnement :	20 598.07 €
Budget assainissement : Résultat cumulé de fonctionnement :	27 447.29 €
- affecté en investissement :	17 000.00 €
- conservé en fonctionnement :	10 447.29 €
Pôle commercial : Résultat cumulé de fonctionnement	17 566.27 €
- affecté en investissement :	17 566.27 €

Station service : Résultat déficitaire conservé en fonctionnement

Commune : Résultat cumulé de fonctionnement :	568 314.23 €
- affecté en investissement :	500 000.00 €
- conservé en fonctionnement	68 314.23 €

Approbation à l'unanimité

**Cumul des excédents comptables : 616 966.36 €**

2.4/ Amortissement des travaux de la caserne pompiers/ écriture comptable  
la participation de la commune aux travaux de la caserne : 11420,85 € doivent être amortis sur 15 ans. Soit 761,39 € par an.

Adopté à l'unanimité.

2.5/ Point sur la situation financière de la commune

**A) L'endettement :**

	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
- Budget Communal	462 322 €	91 255 €	553 577 €
- Budget Assainissement	226 039 €	46 480 €	272 519 €
- Budget Eau	305 974 €	74 149 €	380 115 €
			→ 1 206 211
- Budget Commerce	<u>173 313 €</u>	<u>29 130 €</u>	<u>202 443 €</u>
Totaux	1 167 648 €	241 014 €	1 408 654 €

Nota :

A titre de comparaison, au 30/06/1995 les engagements financiers de la commune (dettes et garantie en capital et intérêts) étaient :

- Budget Communal	(18 247 679 F)	2 781 600 € dont 932 600 € (Atelier Relais)
- Budget Assainissement	(1 118 628 F)	170 500 €
- Budget Eau	(615 700 F)	93 800 €
- PEM	(8 445 000 F)	<u>1 287 300 €</u>
		4 333 200 €

**B) Commentaires :**

\* Les engagements financiers totaux de la commune ont été divisés par 3 entre 1995 et 2014.

\* Les engagements financiers totaux de la commune hors commerce et usine sont passés de **2 113 300 €** au 30/06/1995 à **1 206 211 €** au 01/01/2014, ils ont été **divisés par 1,75**.

\* **En 1995 :** 1) nos ressources annuelles (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe professionnelle) étaient de **242 000 €**.

2) Nos engagements financiers totaux représentaient **(4 333 200€ / 242 000 €)** près de 18 ans de nos ressources.

3) Nos engagements financiers hors PEM représentaient **(2 113 300 € / 242000 €)** près de 8 ans de nos ressources.

\* **Au 01/01/2014 :** 1) nos ressources annuelles (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie, compensation ex taxe professionnelle) sont de **614 000 €**.

2) nos engagements financiers totaux représentent **(1 408 654 € / 614 000€)** près de 2 ans, 1/3 de nos ressources pour près de 18 ans en 1995.

3) Nos engagements financiers hors commerce représentent (1 206 211 € / 614 000 €) environ 2 ans de nos ressources pour près de 8 ans en 1995.

**C) Conclusion :**

Face à notre endettement de **1 408 654 €** nous avons :

1) Des investissements réalisés entre 1995 et fin 2013 pour plus de **12 millions d'euros**.

2) Des stocks de terrain constructibles

5 000 m2 de terrains viabilisés	<b>125 000 €</b>
7 000 m2 de terrains nus	<b>75 000 €</b>
soit	<b>200 000 €</b>

3) Une trésorerie de **479 255,63** au 01/01/2014  
de **547 576,64** au 06/03/2014.

4) Les loyers des commerces pour la période 2014/2021 soit environ 200 000 €

**D) Résultat au 01/01/2014**

- Notre dette 1 400 654.00 €
- Nos avoirs hors investissements
  - Nos terrains 200 000.00 €
  - Notre trésorerie 479 255.63€
  - Nos loyers à venir 200 000.00 €879 255.63 €
- Solde négatif : 529 398 .00 € soit moins d'une année de ressources.

3.1/ Vestiaires aires de jeux du terrain JOUBERT.

Finalisation du projet architecte (Descriptif et quantitatif). Pour 1440 €.

Adopté à l'unanimité

3.1.2/ Demande de subvention, pour ce dossier (terrain JOUBERT), à travers la Réserve Parlementaire.

Adopté à l'unanimité.

3.2/Approbation du plan de gestion 2015 à 2034 des forêts sectionales de la Commune.

88 ha de forêts

36 ha à FARGES

7 ha à LIMAGNE

13 ha à MONTPLOT

31 ha à VERGONZAC

Projet bâti avec l'ONF sur 20 ans. Ce dossier a été débattu avec les ayants droits des villages concernés.

Approuvé à l'unanimité.

3.3/ Ralentisseurs de

BUSSAC-BAS : Une demande de subvention sera faite au titre de « l'amende de police »

FARGES : La pose de ralentisseurs reste en attente des résultats d'efficacité ou pas de MONTFAUCON et d'ARAULES.

4.1/ Extension de l'éclairage public du terrain JOUBERT.

Total de l'éclairage 7130,13 € HT. 45 % à la charge du syndicat d'électrification, 55 % à la charge de la commune soit 3921 € HT pris en charge par la commune.

Approuvé à l'unanimité.

4.2/ Captage de FARGES.

Phase 2 : Procédure de déclaration d'intérêt général. Une demande de subvention sera faite pour cette phase au prés du Conseil Général et à l'Agence des Bassins. Cette demande peut être de 80 % du marché.

Approuvé à l'unanimité

Remarque:

Dans le cadre de la phase 1, un périmètre de sécurité a été défini avec l'Agence des Bassins. Suite à la demande par l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin de sensibiliser les exploitants agricoles aux excès de fertilisation en nitrate un courrier est adressé aux exploitants de la zone concernée.

Pour info : le taux d'alerte en nitrate est de 25 mg/l :

- Doue 30 mg/l depuis 2003
- Rieilles 25 mg/l depuis 2013
- Farges 25 mg/l depuis 2013
- Limagne 7 mg/l

Si cette progression perdure en 2030 l'eau de nos captages, à l'exception de Limagne, sera impropre à la consommation humaine.

4.3/ Piste forestière de la DURANDE.

Première vocation, piste forestière. Deuxième vocation accès permanent au captage de Limagne.

Proposition de faire supporter le financement à hauteur de 50 % au budget eau et 50% au budget communal. Le cout total des travaux s'élève à 104 384 €. Ces frais sont répartis sur trois communes : SIAUGUES, le VERNET et ST JEAN DE NAY. SIAUGUES est la commune pilote. La part pour Siaugues est de 50 729 € HT € soit 25 364.50 € HT Budget eau et 25 364.50 € HT Budget communal.

Approuvé à l'unanimité

4.4/ Piste forestière de VACHERESSE.

La commune a vendu des bois au GPF

Le conseil donne pouvoir au Maire pour régulariser cette transaction et procéder aux encaissements correspondants aux bénéfiques de la Commune.

Pour Infos :

- 4,5 € la tonne de copeaux
- 8,5 € la stère d'épicéa.
- 25 € le m<sup>3</sup> de pin sylvestre

Délibération acceptée à l'unanimité.

## 5/ Aides aux Artisans Commerçants

Le règlement d'attribution des aides aux Artisans et Commerçants dans le cadre de l'opération collective de la modernisation des commerces et de l'artisanat est à disposition en mairie

Pour info : une aide peut être attribuée par le FISAC 20% (aide Européenne) et par la COMMUNAUTE DE COMMUNES 20%.

Dossier d'aide à l'artisanat : délibération de paiement et d'amortissement.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Rédaction des Actes Administratifs (vente de terrain du domaine public) après déclassement dans le domaine privé.

La commune rédigera ces Actes de cessions pour des surfaces n'excédant pas 200 m<sup>2</sup>. Le cout de rédaction sera exclusivement supporté par l'acquéreur. Facturation de l'Acte à 250 €

Délibération approuvé à l'unanimité.

7/ Devant les difficultés liées à l'encaissement des consommations d'eau et des services d'assainissement, en particulier avec certains locataires qui déménagent sans en informer la Commune, une procédure sera étudiée afin de sécuriser ces encaissements.

8/ Projet éolien : Promesses de baux.

Les études de ce projet vont démarrer en 2014. Ces études seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes.

Avant d'engager les dépenses correspondantes, il est indispensable d'obtenir la maîtrise du foncier sur lequel se développera ce projet. A cet effet, une promesse de bail doit être signée entre les propriétaires concernés et la Commune de Siaugues-Sainte-Marie, représentée par le Maire.

Ces promesses de bail définissent les conditions d'accès au foncier et les indemnités compensatrices versées aux propriétaires. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire, pour la signature de ces promesses.

Les indemnités seront conformes aux tableaux joints en annexe au PV.

Versement à la signature de la promesse

De 0 à 1 ha	50.00 €
De 1 à 5 ha	100.00 €
Plus de 5 ha	200.00 €

Dédommagements en phase études et chantier

	Caractéristiques		Propriétaire	Exploitant	
Etude et développement	Dégâts cultures	Selon TVX		100 %	Convention spécifique
Entrée en vigueur du bail	10 % du loyer annuel	Selon PC	100 %		Versé à la signature
Chantier	Dégâts cultures.forêts selon expertise	Selon TVX	100 %	100 %	Selon durée et fonction dégâts

Tarifs fixés selon barème chambre d'agriculture 43

Dédommagement en phase exploitation :

Loyer : Fondation + Plate forme + zone survol = 3000 €/Méga watt

## Détails

		Propriétaire	Exploitant	Périodicité
		50 %	50 %	
Emprise de la fondation 50%	1500 €	750 €	750 €	annuel
Plate forme 30 %	900 €	450 €	450 €	annuel
Survol 20%	600 €	300 €	300 €	annuel
Chemins accès et rayons de courbure	50 €	100 %		Unique (convention de servitude)
Passage de câble	20 € ml	100 %		Unique (convention de servitude)
Poste livraison	500 €	100 %		annuel

### 8.2/ Fond Péréquation Inter Communal. FPIC 2013

Accord pour autoriser la signature de la convention concernant l'utilisation du FPIC 2013 au bénéfice des études du projet éolien. Le montant du FPIC 2013 est de 61 574.00 € dont 2 131, 00 € provenant de la Commune de Siaugues-Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

### 9/ Dimension des concessions au cimetière communal.

Actuellement. 2,70 m X 2,65m

Les dimensions standards des caveaux sont de : 2,70m x 2,20m

Dimensions proposées pour les concessions à venir : 2,70mX2, 40 m

Le prix au m<sup>2</sup> de 128.61 € reste inchangé.

Approuvé à l'unanimité.

### 10/ Fusion des régies.

Camping et Gîte d'étape

Accord à l'unanimité

### 11/Planning des élections municipales du premier tour.

SCRUTIN		
Début du scrutin du matin	7H45 à 10H	Mathilde, Annie, Yves
Suite scrutin du matin	10H à 13H	Christelle, Yvette, Gilles+ Elsa
Suite scrutin après midi	13h à 16H	Marcel, Philippe, Gérard
Suite scrutin après midi	16H à 18H	Annie, Gilles, Yves + Elsa
DEPOUILLEMENT		
Emargement	Elsa, Gisèle, Philippe	
Bulletins nuls	Caroline ou Annie	
Ouverture et comptage	Marcel, Mathilde, Christelle	Gérard, Yvette
Trieur	Gilles	
Annonces	Robert	

### 11.1/ Déclaration des chambres d'hôtes.

Pas de chambres d'hôtes

### 11.2/ Forêts sections de FARGES :

L'entretien proposé par l'ONF pour 2014 sera calibré en fonction des recettes de vente de bois de 2013.

11.3/ FARGES : Réservoir d'Eau à destination des bovins Le Conseil Général demande la dépose de ces installations. Un courrier sera adressé aux utilisateurs.